



Communiqué DE PRESSE

Paris, le lundi 08 avril 2019

Retraites des policiers : Respect et maintien du statut spécial Parité Police/Gendarmerie

L'Intersyndicale exige le maintien du statut « catégorie active » pour tous les policiers sans aucune distinction de la mission exercée.

L'Intersyndicale rappelle que le métier de policier est régi par un statut qui impose des contraintes telles que l'absence du droit de grève, l'obligation de disponibilité et d'intervention en cas de commission de crimes ou délits en tous temps et tous lieux.

L'Intersyndicale souligne que le métier de policier est unique, et qu'un compte de pénibilité quel qu'il soit ne reconnaît pas le risque léthal pour un policier en service ou non.

L'Intersyndicale alerte l'administration sur le fait qu'une remise en question des acquis sociaux risquerait de provoquer des départs à la retraite massifs dans un contexte de menaces permanentes.

L'Intersyndicale rappelle que le ministre de l'Intérieur s'est engagé à apporter un soutien sans faille à ses policiers.

À ce titre, il doit défendre le statut spécial des trois corps actifs de la Police Nationale et garantir la mise en œuvre de la parité entre policiers et gendarmes. Les mêmes règles devront s'appliquer aux deux forces, notamment en ce qui concerne la bonification quinquennale, le cumul emploi-retraite et les bonifications de dépaysement / bénéfices de campagne.

L'Intersyndicale demande à être reçue en urgence par le ministre de l'Intérieur. Sans garanties rapides, elle appellera les policiers à une grande mobilisation afin de faire valoir leurs droits.